

Afrique australe

Afrique du Sud
Angola
Botswana
Comores
Lesotho
Madagascar
Malawi
Maurice
Mozambique
Namibie
Seychelles
Swaziland
Zambie
Zimbabwe

Le directeur de l'école d'Osire (Namibie), Carlos Sukuakueche, examine le travail de ses élèves de fin de primaire.



| FAITS MARQUANTS |

- Plus de 9 200 Congolais réfugiés en Zambie ont été rapatriés dans la province du Katanga, en République démocratique du Congo (RDC). Ceci a permis au HCR de fermer deux camps de réfugiés et de mettre un terme à son programme de rapatriement librement consenti pour les réfugiés originaires de la RDC.
- Le HCR a réalisé une étude détaillée des capacités nationales de détermination du statut de réfugié et de la conformité aux normes internationales en Afrique australe, en vue d'instituer des normes régionales pour les procédures de détermination et la protection.
- Des opérations de vérification à grande échelle ont été menées en Zambie, au Botswana, au Zimbabwe, au Mozambique et au Swaziland. En Zambie seulement, plus de 14 000 réfugiés ont reçu, pour la première fois, des cartes d'identité individuelles. Les autorités du Swaziland utilisent à présent le logiciel d'enregistrement proGRES pour gérer les dossiers des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Les dossiers de plus de 2 000 réfugiés vivant dans la région de l'Afrique australe ont été examinés aux fins de la réinstallation, le contingent le plus important étant fourni par l'Afrique du Sud. Les dossiers concernaient notamment des cas critiques, comme des victimes d'actes xénophobes, identifiées dans le cadre de l'opération d'évaluation des besoins de protection, sélectionnés lors des séances d'admission du HCR ou adressés par des partenaires d'exécution.
- Au Zimbabwe, l'Organisation a aidé quelque 1 700 déplacés internes à obtenir des documents d'état civil, indispensables pour accéder aux services publics.
- Le Haut Commissariat a contribué à l'organisation d'une Conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales en République-Unie de Tanzanie, en vue de débattre du phénomène des migrations mixtes en provenance de l'Afrique de l'Est, de la Corne et des Grands Lacs et à destination de l'Afrique australe.



Environnement opérationnel

La situation politique est demeurée calme en Afrique australe. Cependant, l'exode des Zimbabwéens en direction de l'Afrique du Sud s'est poursuivi, au rythme de 200 à 300 personnes par jour. Les autorités sud-africaines ont pris de nouvelles mesures pour régulariser le séjour des Zimbabwéens; ainsi, les personnes émigrant pour des raisons autres que leur protection ont d'autres solutions que de déposer une demande auprès de services d'asile déjà surchargés.

À l'exception des réfugiés vivant en Angola et en Afrique du Sud, la plupart des réfugiés accueillis en Afrique australe résident dans des camps ou des zones d'installation. Le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe ont des politiques très strictes de confinement dans des camps. En Namibie et en Zambie, les réfugiés vivent en majorité dans des camps ou dans des zones d'installation mais disposent d'une certaine liberté de mouvement pour mener des activités d'autosuffisance. Le Mozambique autorise les réfugiés qui peuvent subvenir à leurs besoins à s'établir en ville.

Les flux mixtes composés de migrants et de demandeurs d'asile se sont poursuivis tout au long de l'année. Des Somaliens et des Éthiopiens ont commencé à arriver directement par bateau au Mozambique : quelque 9 000 personnes, principalement des hommes jeunes, ont été enregistrés au camp de Marratane, avant de poursuivre leur chemin vers l'Afrique du Sud. À la fin de l'année, seuls 10 pour cent d'entre eux se trouvaient encore dans le camp. Face au problème des migrations mixtes, certains gouvernements ont réagi en appliquant des mesures de confinement plus strictes et en limitant la liberté de circulation ou en refusant l'accès à leur territoire. Les services d'asile nationaux étant débordés, les autorités de nombreux pays de la région ont eu des difficultés à identifier

dans les meilleurs délais les personnes ayant besoin de protection internationale.

Réalisations et impact

Le HCR entendait contrer la montée de la xénophobie et améliorer l'environnement d'asile en s'associant aux gouvernements, aux ONG, aux acteurs de la société civile et aux organisations locales pour encourager la population à faire preuve de tolérance vis-à-vis des migrants étrangers et la sensibiliser au sort des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Afin de promouvoir la mise en œuvre des législations nationales sur l'asile et de la procédure de détermination du statut de réfugié, l'Organisation a assuré des formations en Afrique du Sud, au Botswana, au Malawi, en Namibie et en Zambie, au profit de 80 fonctionnaires originaires de la région. D'après les informations reçues, la qualité des décisions en matière d'attribution du statut s'est sensiblement améliorée au Botswana, en Namibie et en Zambie ; plusieurs pays ont en outre mis à disposition des interprètes professionnels pour les entretiens de détermination du statut. Les commissions nationales d'éligibilité ont répondu aux besoins spécifiques des mineurs non accompagnés et des enfants séparés au Botswana et en Namibie.

Le HCR a continué à faciliter les rapatriements librement consentis et quelque 10 000 individus réfugiés dans des pays d'Afrique australe ont regagné leur lieu d'origine. Il s'agissait en majorité de Congolais réfugiés en Zambie, qui sont rentrés dans la province du Katanga en RDC. Quelque 600 réfugiés angolais accueillis au Botswana, en Namibie et en Zambie ont eux aussi pris le chemin du retour. D'autres réfugiés ont regagné le Burundi, le Rwanda et le Zimbabwe.

En 2010, l'Organisation a soumis des demandes de réinstallation pour 2 000 personnes. Celles-ci étaient originaires du Burundi, de la RDC, du Rwanda et de la Somalie. Les premiers critères appliqués pour sélectionner les candidats à la réinstallation ont été les suivants : victimes de tortures ou de violences, personnes ayant des besoins de protection juridiques ou physiques ou femmes exposées à des risques. En 2010, plus de 1 200 personnes ont quitté leur pays d'asile pour se réinstaller dans un pays tiers.

Le Haut Commissariat a aidé à organiser la Conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, qui a réuni des représentants des pouvoirs publics originaires de l'Afrique du Sud, du Malawi, du Mozambique, du Zimbabwe et de la Zambie. Cette conférence visait à renforcer le dialogue et la recherche sur les migrations mixtes au niveau régional. Les recommandations qu'elle a formulées et le plan d'action en résultant serviront de cadre aux futurs travaux dans ce domaine.

Contraintes

Dans certains pays, la mise en œuvre stricte des politiques de confinement dans des camps a réduit les possibilités pour les réfugiés de devenir autosuffisants. L'application de la règle du « premier pays d'asile » aux nouveaux arrivants a restreint l'espace de protection. Autre conséquence : seules les demandes d'asile déposées par des personnes originaires des pays limitrophes ont été examinées favorablement,

contrairement à celles ayant franchi plusieurs frontières internationales.

Le grand nombre de migrants et de demandeurs d'asile arrivant en un flot mixte a engorgé les filières d'asile nationales et a eu un impact négatif sur la qualité et la rapidité des décisions relatives à l'attribution du statut de réfugié. Ceci a restreint l'environnement régional de protection, tout en favorisant une montée du sentiment xénophobe.

La majorité des réfugiés, à l'exception de ceux qui étaient accueillis en Zambie, ne considéraient pas le rapatriement librement consenti comme une solution durable. Beaucoup refusaient d'envisager une autre solution que la réinstallation dans un pays tiers, alors que cette option n'était pas réaliste pour la plupart d'entre eux.

Opérations

Les opérations du HCR en **Angola**, en **Afrique du Sud** et en **Zambie** sont décrites dans des chapitres séparés.

Une opération de contrôle entreprise au cours de l'année a indiqué que le **Botswana** accueillait 3 200 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 3 100 dans la zone d'installation de Dukwi. Environ 29 pour cent d'entre eux étaient originaires de Namibie, 24 pour cent du Zimbabwe, 16 pour cent de l'Angola et 15 pour cent de Somalie, la population restante étant composée de Burundais, d'Érythréens, d'Éthiopiens, d'Ougandais, de Rwandais et de Soudanais.

Budget et dépenses en Afrique australe | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Angola	Budget	8 128 128	0	4 710 000	0	12 838 128
	Dépenses	3 398 486	0	862 394	0	4 260 880
Botswana	Budget	3 849 645	0	0	0	3 849 645
	Dépenses	2 682 725	0	0	0	2 682 725
Mozambique	Budget	3 693 709	130 000	0	0	3 823 709
	Dépenses	3 014 870	125 988	0	0	3 140 858
Malawi	Budget	3 637 874	0	0	0	3 637 874
	Dépenses	2 585 093	0	0	0	2 585 093
Namibie	Budget	4 850 069	0	60 000	0	4 910 069
	Dépenses	3 442 596	0	55 100	0	3 497 696
Bureau régional en Afrique du Sud¹	Budget	27 556 294	750 000	0	0	28 306 294
	Dépenses	12 266 051	720 993	0	0	12 987 044
Zambie	Budget	12 273 937	0	0	0	12 273 937
	Dépenses	9 892 334	0	0	0	9 892 334
Zimbabwe	Budget	3 611 588	210 000	1 691 865	2 970 875	8 484 328
	Dépenses	2 328 796	202 280	968 469	2 125 122	5 624 667
Budget total		67 601 244	1 090 000	6 461 865	2 970 875	78 123 984
Total des dépenses		39 610 951	1 049 261	1 885 963	2 125 122	44 671 297

¹Inclut les activités régionales en Afrique australe.

L'application stricte de la politique de confinement a eu un impact sur l'accès des réfugiés aux services de santé de base et aux activités d'autosuffisance. Une hausse consécutive de la toxicomanie et des violences familiales a été signalée dans le camp. Les réinstallations à partir du Botswana ont augmenté : 115 dossiers ont été soumis au cours de l'année et 27 personnes sont parties se réinstaller dans un pays tiers. Une centaine de personnes sont rentrées en Angola, au Burundi, au Kenya, en Namibie et au Zimbabwe.

Le **Lesotho** abritait 52 réfugiés originaires de la RDC, du Rwanda et de pays divers. La plupart d'entre eux sont intégrés dans le pays et subviennent à leurs propres besoins. Les autorités ont prévu de leur fournir des cartes d'identité et le HCR a soutenu ce projet. À **Madagascar**, 12 réfugiés ont bénéficié d'une assistance.

Le **Malawi** accueillait quelque 11 700 réfugiés et demandeurs d'asile au camp de Dzaleka. La plupart étaient originaires du Burundi, de la RDC et du Rwanda. Le HCR a veillé à ce que les réfugiés aient accès à des services essentiels. Les autorités, avec le soutien du Haut Commissariat, ont entrepris de revoir les régimes et les politiques d'asile, en particulier la politique restrictive de confinement, qui entrave l'autosuffisance. Au cours de l'année, une soixantaine de réfugiés ont été rapatriés de leur plein gré au Burundi et au Rwanda. Parallèlement, 220 réfugiés sont partis dans des pays tiers au titre d'une procédure de réinstallation.

Le **Mozambique** abritait quelque 9 200 personnes relevant de la compétence du HCR : 3 700 réfugiés reconnus comme tels et 5 500 demandeurs d'asile, essentiellement originaires du Burundi, de la RDC et du Rwanda. Le Gouvernement a mis en place des dispositifs souples et pratiques concernant la liberté de circulation, l'emploi et la création de petites entreprises. Ceci a permis au HCR d'orienter son assistance sur le renforcement de l'autosuffisance, de sorte que plus de la moitié des réfugiés sont aujourd'hui en mesure de subvenir à leurs besoins.

En 2010, quelque 9 200 ressortissants somaliens et éthiopiens sont arrivés au camp de Marratane, situé dans la province de Nampula, et ont reçu une aide essentielle, notamment un hébergement temporaire, des vivres, des couvertures et des articles ménagers. La plupart sont partis peu après, généralement en direction de l'Afrique du Sud. Cet afflux a fortement sollicité les ressources disponibles pour les résidents du camp et a créé des problèmes entre les nouveaux arrivants et les résidents de plus longue date. En coopération avec les pouvoirs publics, le HCR s'est efforcé de désamorcer les tensions et de garantir l'accès aux services.

Près de 8 800 personnes relevant de la compétence du HCR vivent en **Namibie** ; cette population est composée en grande majorité de réfugiés originaires d'Angola (70 pour cent) et de RDC (22 pour cent). Plus de 80 pour cent d'entre eux résident dans la zone d'installation d'Osire, les autres vivant dans des agglomérations. Les autorités ont commencé à assurer progressivement des services essentiels, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

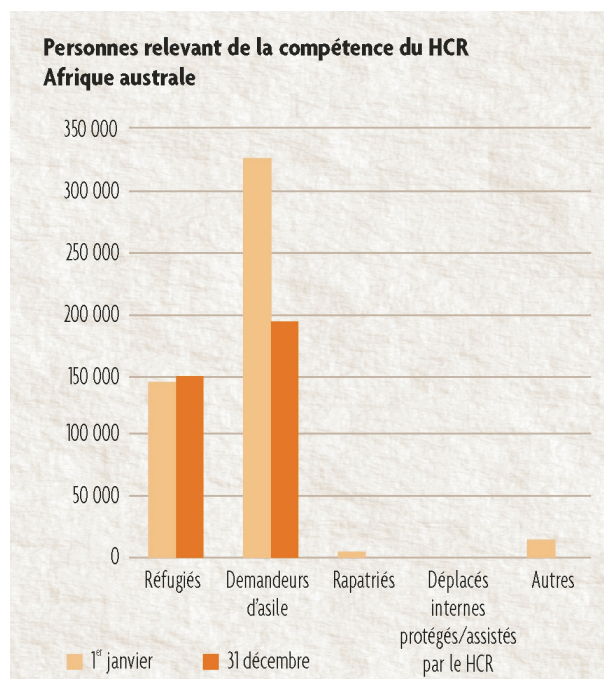
À la suite d'interventions du HCR et de l'UNICEF, le Gouvernement namibien a entrepris de délivrer des certificats de naissance de non-ressortissants aux enfants réfugiés nouveau-nés. Les autorités ont indiqué qu'environ 5 000 réfugiés angolais satisfaisant à certains critères pourraient s'intégrer sur place. Un certain nombre de réfugiés vivant dans la zone d'installation sont également

autorisés à travailler et à faire du commerce dans les villages et villes des environs. Un effort renouvelé pour promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés angolais a abouti à la conclusion d'un accord tripartite entre le HCR, le Gouvernement angolais et le Gouvernement namibien. En 2010, près de 100 réfugiés ont été rapatriés de leur plein gré, dont 83 en Angola. Les dossiers de quelque 150 candidats à la réinstallation ont été soumis et 16 personnes sont effectivement parties dans des pays tiers.

Fin 2010, le **Swaziland** accueillait 1 500 réfugiés, dont quelque 70 arrivés récemment. Plus de 1 400 d'entre eux résidaient au camp de Malindza. Les autorités ont examiné 40 nouvelles demandes d'asile et accordé le statut de réfugié à 26 requérants. Une opération globale d'enregistrement a fourni des données très complètes sur la population réfugiée. Les réfugiés de Malindza ont bénéficié d'une aide pour accéder aux services sociaux. Les enfants réfugiés ont été inclus dans l'Initiative pour l'école primaire gratuite, si bien que 35 d'entre eux ont suivi sans frais l'enseignement dispensé au cours des deux premières années du cycle primaire. Globalement, près de 140 élèves ont été scolarisés.

Au **Zimbabwe**, le HCR est venu en aide à plus de 4 800 réfugiés accueillis au camp de Tongogara, situé à proximité de la frontière mozambicaine. La plupart étaient originaires du Burundi, de la RDC et du Rwanda. Le camp continue à recevoir de nouveaux arrivants en provenance de ces pays, 90 au cours de l'année 2010. L'Organisation a offert des vivres et une assistance aux résidents du camp ; elle a en outre ouvert des écoles et des centres de santé, qui assurent également des services auprès de la population d'accueil des environs. Le Zimbabwe applique une politique de confinement dans les camps et pour l'heure, l'environnement n'est pas propice à l'intégration sur place. La réinstallation a été poursuivie en tant que solution durable, avec quelque 180 départs en 2010.

En 2010, le HCR a assumé la fonction de chef de file du module de la protection et aidé à rédiger un cadre pour la réinstallation des déplacés internes au Zimbabwe. Ce cadre a offert aux agents humanitaires des orientations pour évaluer les possibilités qui s'offraient de réinstaller les personnes



déplacées dans des communautés permanentes. Le Haut Commissariat travaille également en étroite coopération avec l'Organisation pour l'apaisement, l'intégration et la réconciliation nationale. Par ailleurs, le HCR a participé à une initiative interorganisations qui a aidé 130 familles déplacées (soit plus de 1 000 personnes) à se réinstaller dans une communauté permanente.

Quelque 1 700 déplacés internes ont bénéficié d'une aide pour se procurer des documents nationaux d'identité. Parallèlement, 5 600 familles déplacées ont reçu un soutien pour entreprendre des activités agricoles, horticoles et d'élevage à petite échelle, ou ont bénéficié de programmes « travail contre rémunération ». Des hauts fonctionnaires en poste dans des provinces ou districts ont été sensibilisés aux droits des déplacés internes et des déplacés de retour dans leur localité.

Informations financières

Les fonds reçus ont été suffisants pour assurer l'exécution d'activités nécessaires à la survie. Néanmoins, comme le montant des fonds reçus par les opérations dans les pays était bien inférieur au montant requis, plusieurs programmes n'ont pu atteindre les cibles fixées. Au Botswana, par exemple, les activités dans les domaines des abris, de l'autosuffisance et de la sécurité communautaire ont été réduites. La rénovation des abris endommagés par des pluies torrentielles au camp de réfugiés d'Osire, en Namibie, a été suspendue par manque de fonds. En Zambie, les activités de consolidation de la paix destinées à améliorer les relations entre les résidents de la zone d'installation de Meheba n'ont pu avoir lieu.

Contributions volontaires pour Afrique australe | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
AFRIQUE AUSTRALE - SOUS-RÉGION				
Canada			938 086	938 086
Afrique australe - Sous-total	0	0	938 086	938 086
ANGOLA				
Donateurs privés - Angola	306 824			306 824
Afrique du Sud			107 721	107 721
États-Unis d'Amérique			1 300 000	1 300 000
Angola - Sous-total	306 824	0	1 407 721	1 714 545
BOTSWANA				
États-Unis d'Amérique	430 030			430 030
Botswana - Sous-total	430 030	0	0	430 030
MOZAMBIQUE				
Fonds des Nations Unies "Unis dans l'action"	406 000			406 000
Mozambique - Sous-total	406 000	0	0	406 000
AFRIQUE DU SUD				
Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida	167 484			167 484
États-Unis d'Amérique	300 000			300 000
ZAMBIE				
Commission européenne	256 410			256 410
Japan Association for UNHCR	66 972		35 174	102 147
États-Unis d'Amérique	250 000		1 100 000	1 350 000
Zambie - Sous-total	573 382	0	1 135 174	1 708 557
ZIMBABWE				
Japon		500 000		500 000
États-Unis d'Amérique			800 000	800 000
Zimbabwe - Sous-total	0	500 000	800 000	1 300 000
Total	2 183 720	500 000	4 280 982	6 964 702

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".